

FLORIDIENNE

GROUP

PROCURATION

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le (La) soussigné(e)

Personne morale :

Dénomination sociale et forme juridique :	
Siège social :	
Valablement représentée par :	Demeurant à :
1.	
2.	

Personne physique :

Nom :	
Prénom :	
Domicile :	

Titulaire de :

..... actions dématérialisées et/ou actions au porteur (voir aide-mémoire pratique)
..... actions nominatives,

..... Total

en pleine propriété, en nue-propriété, en usufruit¹, de la société anonyme Floridiennne S.A. ayant son siège social à 1410 Waterloo, Waterloo Office Park, 161 Drève Richelle, Bâtiment P, immatriculée au Registre des Personnes Morales sous le numéro BE-0403.064.593, constitue, par les présentes, pour son mandataire spécial :

Mme/Mr/La société (nom et adresse) :

.....
.....

à qui il/elle donne tous pouvoirs aux fins de la/le représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 04 juin 2013 à 15 heures au siège social de la Société situé à Waterloo (1410), Waterloo Office Park, 161 Drève Richelle, Bâtiment P, et qui délibérera sur les points à l'ordre du jour aux fins d'y voter en son nom et pour son compte dans le sens de son intention de vote exprimée ci-après.

¹Biffer la mention inutile

Pour pouvoir assister à l'assemblée, les personnes physiques agissant en qualité de mandataire doivent pouvoir justifier de leur identité et les représentants des personnes morales doivent joindre à la présente ou, en tout cas remettre au plus tard immédiatement avant le commencement de l'assemblée, les documents établissant leur qualité d'organe ou de mandataire spécial.

Pouvoir du mandataire :

Le mandataire pourra notamment :

- 1) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant toute proposition se rapportant à l'ordre du jour ;
- 2) prendre part à toute délibération et voter, amender ou rejeter au nom et pour le compte du mandant, toute proposition se rapportant aux sujets additionnels qui pourraient être inscrits à l'ordre du jour (cfr. article 533 § 2 du Code des sociétés) ;
- 3) aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux, liste de présences, substituer et généralement faire le nécessaire.

Le mandataire pourra assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour, au cas où la première assemblée ne pourrait délibérer pour quelque motif que ce soit.

Si une intention de vote n'est pas exprimée :

- 1) le mandataire votera en faveur de la proposition ; ou
- 2) au cas où le mandant a biffé la mention reprise à la ligne précédente sous 1), le mandataire votera au mieux des intérêts du mandant, en fonction des délibérations.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du Commissaire sur l'exercice social 2012.
Ne requiert pas de vote

-
2. Présentation des comptes annuels consolidés de l'exercice social 2012.
Ne requiert pas de vote

-
3. Présentation du rapport de rémunération repris dans les rapports présentés au point 1.
Ne requiert pas de vote

FLORIDIENNE

GROUP

4. Approbation des comptes sociaux clôturés au 31 décembre 2012 et affectation du résultat.

Proposition de décision :

L’assemblée approuve les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2012, présentés par le Conseil d’administration.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

L’assemblée approuve la proposition du Conseil de ne pas attribuer de dividende.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

5. Approbation du rapport de rémunération.

Proposition de décision :

L’assemblée approuve le rapport de rémunération tel que présenté par le Président du Comité de rémunération.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

6. Décharge aux administrateurs.

Proposition de décision :

L’assemblée donne décharge aux administrateurs pour l’exécution de leur mandat pour l’exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

7. Décharge au commissaire.

Proposition de décision :

L’assemblée donne décharge au commissaire pour l’exécution de son mandat pour l’exercice social clôturé au 31 décembre 2012.

VOTE OUI
VOTE NON
ABSTENTION

FLORIDIENNE

GROUP

8. Nominations statutaires.

Renouvellement du mandat d'administrateur du Baron Philippe Bodson.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Baron Philippe Bodson pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de la S.A. W Invest, représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la S.A. W Invest, représentée par Monsieur Gaëtan Waucquez, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat d'administrateur de la S.A. Beluflo, représentée par Monsieur Loïc Waucquez.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur de la S.A. Beluflo, représentée par Monsieur Loïc Waucquez, pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Vicomte Philippe de Spoelberch pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

FLORIDIENNE

GROUP

Renouvellement du mandat d'administrateur du Baron Bernard de Gerlache de Gomery.

Proposition de décision :

L'assemblée approuve le renouvellement du mandat d'administrateur du Baron Bernard de Gerlache de Gomery pour une période de 3 ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2016.

VOTE OUI

VOTE NON

ABSTENTION

Fait à, le 2013.

(« bon pour pouvoir » + signature)